



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 118166

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la nécessité de protéger notre environnement, cette protection devant être effectuée quotidiennement non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de favoriser le recyclage des cartouches d'encre des photocopieurs au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

Le ministère de la santé et des solidarités a mis en place depuis plusieurs années des procédures et des actions sur ses différents sites de l'administration centrale afin de favoriser le recyclage des cartouches d'encre des photocopieurs. C'est ainsi que sur l'ensemble des sites, les photocopieurs sont loués à des sociétés prestataires retenues sur appels d'offres et il appartient à celles-ci d'approvisionner ces matériels en consommables (hors papier) et de récupérer les cartouches usagées pour leur traitement selon une charte de qualité environnementale globale qui leur est propre. Lorsque les cartouches usagées (il s'agit dans la majorité des cas de récipients en plastique vides) sont remplacées par les usagers eux-mêmes, la consigne est donnée de les stocker pour remise ultérieure au prestataire lors de son prochain passage.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118166

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités (II)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1501

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3864